



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025- 4 / 1

**refusant une déclaration préalable**  
au nom de la commune de Chênex

Demande de DECLARATION PREALABLE n° : DP0740692500015		
Déposée le	12/05/2025	Surf. de plancher : m <sup>2</sup>
Par Autre demandeur	RIFFI Smail	Surf. terrain : 238 m <sup>2</sup>
Demeurant	574 rte de Bataillard 74520 Chênex	Cadastre : ZK-0136
Adresse travaux	0574 route DE BATAILLARD	Description : Installation d'un velux.

**Le Maire de Chênex,**

**VU** la demande susvisée,

**VU** le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,  
**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2018, modifié le 18 octobre 2022, et notamment le règlement de la zone UB2

**Considérant** que le projet ne concerne pas la réalisation d'un aménagement (lotissement, camping, aires de stationnement...), de diviser un terrain pour en détacher un ou plusieurs lots en vue de construire hors secteurs protégés et sans création de voies et d'espaces communs

**Considérant** l'absence de plan de localisation

ARRÊTE

**Article 1 :** Il est fait **OPPOSITION** aux travaux décrits dans la déclaration susvisée.

CHENEX, le 22 mai 2025

Pour le Maire,  
La 2ème Adjointe,  
Marianne BAYAT-RICARD  
Le service d'urbanisme



Télétransmis : le

Affiché : le

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

*Les décisions sont notifiées par l'intermédiaire d'un téléservice répondant aux exigences de l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration.*

COMMUNE DE CHENEX

DOSSIER N° DP0740692500015



Reçu le : 12/05/2025 complété le

Adresse des travaux :  
0574 route DE BATAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**DESTINATAIRE**

**RIFFI Smail**  
**574 rte de Bataillard**  
**74520 Chênex**

**Nature des travaux** : Mettre un velux sur mon toit déjà existant sans autre modification.

Objet : Notification d'un arrêté d'opposition à déclaration préalable

Monsieur,

Conformément aux dispositions d'urbanisme en vigueur, j'ai le regret de vous informer que je n'ai pu réserver une suite favorable à votre demande. Veuillez trouver ci-joint l'arrêté valant opposition à la déclaration préalable référencée ci-dessus.

Je vous précise que dans le **délai de deux mois** à compter de la notification du présent arrêté, vous pouvez formuler :

- soit un recours contentieux en adressant à Monsieur le Président du Tribunal Administratif une requête accompagnée de tous les moyens de droit invoqués ;
- soit un recours gracieux en adressant à mon attention tous éléments me permettant de réexaminer votre dossier (cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CHENEX, le 22 mai 2025

Pour le Maire,  
La 2ème Adjointe,  
Marianne BAYAT-RICARD  
Le service d'urbanisme



*Les décisions sont notifiées par l'intermédiaire d'un téléservice répondant aux exigences de l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration.*